

Saint-Henri-Westmount n'a pas cette optique-là qui est importante. Quand il dit qu'il ne comprend pas que sa motion ne soit pas acceptable, c'est pour ces motifs-là, monsieur le Président.

Il mentionnait que l'opposition doit faire un travail positif. On est bien d'accord sur cela, mais des motions de ce style-là qui viennent rendre la loi encore plus complexe, qui viennent critiquer l'exemption du gain en capital qui aide nos entreprises, je ne pense pas que ce soit une opposition qui soit positive, c'est une opposition qui est plutôt négative.

● (1630)

[Traduction]

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais faire une très brève intervention à ce stade du débat pour préciser que le Nouveau parti démocratique n'appuie pas cet amendement. Nous estimons que, quelle que soit l'origine du revenu, un gain en capital, c'est toujours un gain en capital. Nous estimons qu'il n'y a pas de raison de taxer différemment quelqu'un qui vend un condominium en Floride avec un profit et quelqu'un qui en vend un à Vancouver, à Thunder Bay ou n'importe où ailleurs. C'est pourquoi nous n'appuyons pas cet amendement.

[Français]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais intervenir dans ce débat pour appuyer la motion numéro 2 de mon collègue de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), visant à restreindre l'application des gains en capital aux gains réalisés au Canada sur des entreprises ou des propriétés canadiennes.

Je ne voudrais pas reprendre tout le débat de deuxième lecture, mais j'ai été surpris de voir l'honorable député de Trois-Rivières (M. Vincent) faire le genre d'intervention qu'il a faite, parce qu'il m'apparaît qu'il n'a vraiment pas saisi le sens de l'amendement qui a été proposé.

En principe, nous avons déjà pris position sur le fait qu'un gouvernement qui prétend qu'il n'a pas d'argent pour maintenir la pleine indexation des allocations familiales... nous ne croyons pas qu'un gouvernement qui prend cette attitude, qui coupe l'indexation, on ne peut pas comprendre comment il peut ensuite expliquer qu'il a suffisamment de ressources financières pour donner un avantage fiscal aux personnes qui ont suffisamment de revenus pour pouvoir investir et réaliser des gains en capital. C'est une question d'équité et de justice sociale, et on sait que d'après les sondages qui ont été publiés et qui proviennent des gens du parti conservateur, Allan Gregg, qui dit que: La principale difficulté que rencontre le gouvernement avec son budget du 23 mai dernier, c'est qu'il est perçu comme étant inéquitable, parce qu'il est vraiment inéquitable...

Et, de plus, ce que nous soutenons, ... il l'est, il est perçu comme tel. Et la preuve, monsieur le Président, c'est que ce gouvernement qui nous dit qu'il n'a pas de ressources financières pour des programmes sociaux de première main avait des ressources pour donner aux multinationales du pétrole... Et je ne veux pas reprendre le débat parce qu'on pourrait revenir sur le débat de deuxième lecture.

Mais lorsqu'on regarde, et non seulement l'opposition libérale... on peut nous accuser de vouloir faire de la politique même si c'est notre rôle de nous opposer, et si c'était notre rôle de nous opposer, nous ne sommes pas les seuls...

Impôt sur le revenu—Loi

Et je ne voudrais pas prendre à témoin des gens qui n'ont rien à voir dans l'application de nos lois fiscales, je voudrais plutôt citer quelques passages d'un article qui a été publié dans le *Financial Post* magazine après le dépôt du budget, bien longtemps après le dépôt du budget, et qui relate les conversations et les discussions tenues par la *Canadian Tax Foundation*. Et cette dernière regroupe évidemment les comptables agréés, les fiscalistes de tout le pays qui étaient réunis en congrès et qui ont étudié les effets du projet de loi C-84 du budget d'une façon générale, mais en particulier les effets de cette abolition de la taxe sur les gains en capital.

Nous avons plusieurs spécialistes qui sont intervenus et voici ce que, par exemple, nous dit l'article. Et je cite le *Financial Post* magazine du 30 novembre dernier sous la signature de M. Gordon Pitts qui est journaliste et qui a écrit cet article. Il était présent au congrès de la *Canadian Tax Foundation*. Et voici ce qu'il dit:

[Traduction]

L'exemption des gains en capital de \$500,000 proposée par le ministre des Finances, M. Michael Wilson, suscite la forte opposition d'un groupe qui aurait beaucoup à y gagner—les fiscalistes du pays.

Ces gens toucheront en effet de gros honoraires grâce à la planification fiscale compliquée qu'exigera cette exemption. Mais même là, bon nombre des 1,500 comptables et avocats qui ont assisté à la conférence de l'Association canadienne d'études fiscales qui a eu lieu ici la semaine dernière ont déploré la mauvaise conception de la proposition.

Je signale au député de Trois-Rivières (M. Vincent) que l'auteur de ces observations n'est pas un libéral et qu'elles n'étaient pas inspirées non plus par des considérations sectorielles. Elles ont plutôt été formulées par des avocats et des comptables qui seront avantagés par cette mesure, car elle est si complexe, qu'il leur faudra conseiller leurs clients et exiger d'eux de «gros honoraires», pour reprendre l'expression employée dans l'article.

M. William Lawlor, spécialiste de l'impôt national, associé de la maison Ernst & Whinney, qui, si j'ai bien compris, entretient des rapports spécialement intimes avec le parti conservateur, a lancé le débat en affirmant que cette mesure «aura des effets catastrophiques sur la structure du régime fiscal».

[Français]

Compte tenu de ces remarques, et il y en a bien d'autres qui ont été faites par d'autres experts, compte tenu de ces difficultés, nous disons: Pourquoi ne pas essayer au moins d'améliorer le projet de loi et de restreindre les bénéfices qui sont donnés par cette exemption des gains en capital, aux gains en capital réalisés sur des propriétés canadiennes, pour éviter que les contribuables, et je voudrais aller dans le sens du désir du ministre des finances (M. Wilson) de vouloir baisser son déficit. Eh bien, pour baisser son déficit, il pourrait peut-être commencer par soustraire des avantages fiscaux qu'il a accordés dans son budget, ces avantages qui sont appliqués à des gains réalisés sur des propriétés en dehors du pays. Je ne vois pas ce que cela va apporter de plus au Canada. Mais si on veut maintenir ce projet de loi tel qu'il est, au moins, accepter la motion numéro 2 du député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) et faire en sorte que cet avantage fiscal, tel qu'il est décrit, et suivant les chiffres du ministère des Finances, va coûter en perte de revenus au gouvernement canadien 4 milliards et demi de dollars d'ici la fin de la décennie. Ce n'est pas une longue période, c'est quatre ou cinq ans. Il faut se rendre compte de